

Certificat de Sauveteur Secouriste du travail

SST

- **Public visé** : Tout public à partir de 10 ans
- **Prérequis** : aucun
- **Objectifs** : Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.
- **Contenu** :
 - Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail
 - Domaine de compétences 2 : contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- **Durée** : 14 heures en présentiel
- **Modalités pratiques et logistiques** : La formation se déroule sur 2 journées de 07 heures. Restauration libre – Groupe de 4 à 10 personnes.
- **Délais d'accès à la formation** : par téléphone et par courriel,
- **Accessibilité aux personnes en situation d'handicap** : oui sauf Personne à Mobilité Réduite (PMR)
- **Lieu de la formation** : YVETOT (Maison des sapeurs-pompiers) – Sur site (entreprises...) -
- **Présentation de l'équipe pédagogique** :
 - Etre titulaire de la formation de formateur SST ou de formateur de formateur SST ○
 - Etre à jour de sa formation de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)
 - Etre formateur SST ou formateur de formateur SST rattaché sur FORPREV à une des entités de la FNSPF
- **Méthodes mobilisées / Modalités d'évaluation** : Evaluation formative et évaluation certificative
- **Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences** : Oui, à l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences de référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s). Sinon, il lui est possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait demander de repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1^{ère} session de formation.
- **Equivalences, passerelles** : Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen » (PSC).
- **Suites de parcours** : La validité du certificat SST est fixée à deux ans et la prolongation de celle-ci est conditionnées par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives, pré-requis pour formateur SST.
- **Débouchés** : auxiliaire de prévention
- **Taux d'obtention des certifications préparées** : 95%



- **Documentation utile :** Un livret « Sauveteur Secouriste du Travail » est remis à chaque participant à l'issue de la formation + Aide-mémoire « Sauvetage secourisme du Travail » (Editions INRS ED 4085) est remis aux participants à l'issue de la formation initiale, et le cas échéant, à l'issue du MAC en cas de perte ou de mise à jour.
- **Tarif :** 183€
- **Contact* :**
 - Référent administratif : DANGER Sophie – Assistante de direction – 02 32 70 44 35 – udsp76@gmail.com
 - Référent pédagogique : COURONNET Pierre – Formateur de formateurs – 06 11 58 77 16 – udsp76formations@wanadoo.fr